



Hébergement et Réinsertion Sociale

## Le dispositif d'hébergement :

Un accueil de transition  
au service des besoins  
du territoire



**Emergence-s**

Association d'actions sociales

# Activité d'hébergement et de réinsertion sociale

Quelles que soient ses modalités, l'hébergement se pense comme un accueil transitoire, le plus court possible, et doit permettre à la personne, au ménage, de construire la solution durable la plus adaptée à sa situation. Validés par

le SIAO, puis autorisés par notification du Préfet, les accueils sont accompagnés et conditionnés. Le dispositif piloté à partir du Domaine des Tilleuls a vocation à répondre prioritairement aux besoins de proximité du territoire d'implantation.

## 45 places d'hébergement déclinées en 3 modalités

### > Hébergement collectif

Espace de socialisation et de réappropriation de repères – chambres individuelles dotées de douche & sanitaire autonome, restauration collective : 28 places pour personnes isolées (H/F).

### > Mise à l'Abri

2 places sont dédiés à l'accueil d'urgence. Mobilisable sur diagnostic social opéré par la coordination de parcours et/ou du service veille citoyenne sociale.

### > Hébergement diffus

15 places (7 places personnes isolées et 8 places familles). C'est une mise en situation effective en logement pour vérifier une capacité à vivre l'autonomie et/ou pour ne pas déposséder des personnes qui disposent cette capacité. Les logements se situent à +/- 15 km du site du Domaine des Tilleuls.

### > AAVA

Dispositif dédié aux personnes hébergées, les AAVA ont en charge la maintenance du site et les petits travaux liés aux activités d'hébergement : espaces verts, peinture, second œuvre. Les objectifs peuvent être à visée professionnalisant, éducative ou d'utilité sociale. L'activité est encadrée par une convention, plafonnée à 18.5h semaine et ne substitue d'aucune sorte à un emploi.



# Le public cible

---

Personnes isolées, ménages, sans solution logement hébergement, à la rue ou en risque de l'être.

# Les missions de l'hébergement

---

Délivrer un accompagnement global qui vise à l'orientation vers une solution durable. Inscrit dans la philosophie du logement d'abord, l'accompagnement doit aussi permettre d'envisager la prise en compte de besoins spécifiques

nécessitant le recours au champ médico-social, parfois sanitaire (autant dans les volets des dispositifs ambulatoires d'accompagnement que dans les modes de prise en charge globale).

# L'équipe

---

1 coordonnatrice de parcours, 5 travailleurs sociaux, 1 encadrant technique d'atelier.

# La durée de prise en charge

---

Séjours de 4 à 6 mois reconductibles selon renouvellement de l'ASH, selon perspectives d'orientations.

# La procédure

---

La demande d'hébergement est adressée au SIAO par n'importe quel service orienteur habilité (CES, CCAS, etc.) préconisant l'hébergement « CHRS Domaine des Tilleuls).

La demande est transmise à la coordonnatrice de parcours qui provoque une rencontre avec l'intéressé(e).

L'indication CHRS et l'adhésion à cette modalité d'accueil est vérifiée.

La notification de préconisation CHRS est générée par le SIAO, puis la demande d'ASH est adressée au Préfet pour retour d'autorisation d'accueil.

# LE DOMAINE des Tilleuls



## Domaine des Tilleuls

1192 Rue des Tilleuls  
76970 Grémonville

## Contact

Contactez-nous pour toute information complémentaire

Coordonnatrice de parcours

Tél. **02 35 95 90 75 - 06 87 07 62 91**

CHRS

Tél. **02 35 95 90 72**



## Emergence-s

Association d'actions sociales

[www.emergence-s.fr](http://www.emergence-s.fr)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
de l'emploi, du travail  
et des solidarités**